

# Contre une fermeture du guichet de poste

Si tous les points de l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal du 4 mai dernier avaient leur importance, celui sur l'avenir du guichet de la poste en avait peut-être davantage. Ce soir-là, et dans un premier temps, l'ensemble du Conseil a voté contre l'évolution du guichet proposée par la poste qui préconise sa fermeture (rentabilité trop faible) d'ici à quelques mois. Différentes pistes pour conserver un service de proximité sont d'ores et déjà à l'étude si, malgré l'appui d'élus girondins, une pétition et des tractations en cours, La Poste maintenait sa décision.

## Tarif du foyer réévalué

La révision des tarifs de location du foyer, à l'espace culturel de La Forge, est due à l'embauche d'un agent de sécurité les soirs de réceptions (mariages...), dont le montant se porte à 205,20 euros TTC par soirée.

Le maintien du calme aux abords de l'enceinte et la limitation des bruits extérieurs sont les premières étapes dans la lutte contre les nuisances sonores (essentiellement la nuit) pour le voisinage. La limitation programmée des décibels émis par la sonorisation en cours de soirée sera à l'étude dans un deuxième temps. Pour les particuliers, la location passe de 750 à 960 euros pour les Portésiens, de 1050 à 1260 pour les hors commune et de 1200 à 1410 pour les entreprises.



**L'avenir du bureau de poste reste préoccupant.** ARC. XAVIER LEOTY

Deux places de stationnement, munies de bornes réservées aux voitures électriques, seront mise en fonction, début juillet, entre la mairie et les écoles.

Parmi les autres points voté et approuvé : l'acquisition en location-vente à taux zéro de matériel d'entretien des espaces verts (tracteur, tondeuse, rotofil...). La gestion de l'entretien des espaces publics est de nouveau assurée par la commune, celle-ci ne reconduisant pas le contrat passé avec l'entreprise privée qui assurait cette opération.

## Naufrage d'août 2016

En fin de séance, le maire fait lecture de la conclusion du rapport d'enquête de l'accident mortel survenu au port de Portets en 2016 et qui a provoqué la mort de deux personnes. Le procureur classe sans suite les charges pénales pouvant être retenues contre la commune et prononce la non-responsabilité de Didier Cazimajou dans cette affaire.

**Cyrille Blanchon**